

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT – LOUIS

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Adresse : Route de Ngallèle - Saint-Louis

BP : 234 Téléphone : 961 19 06 / 961 23 74

Télécopie : 961 18 84 /

Serveur Web : <http://www.ugb.sn> / Serveur Mail : <http://www1.ugb.sn>

Textes de référence : Loi n° 90 – 03 du 02 janvier 1990

Décrets n° 90 –054 du 19 janvier 1990

n° 96 –1016 du 04 décembre 1996

L'université Gaston Berger de Saint-Louis comprend quatre Unités de Formation et de Recherche (UFR), équivalentes des facultés au niveau de l'UCAD, qui sont

- l'UFR de Sciences Juridiques et Politiques
- l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion
- l'UFR de Sciences Appliquées et Technologie
- l'UFR de Lettres et Sciences Humaines

L'UFR est composée de sections, équivalentes des départements de l'UCAD.

L'UFR de Sciences Juridiques et Politiques

Téléphone : 961 22 01 / 961 36 00

I. BUT DE L'UFR :

L'enseignement conçu dans une optique fonctionnelle doit permettre à l'étudiant d'avoir un profil adapté au maximum d'activités professionnelles du secteur tertiaire.

L'UFR est divisé en trois sections :

- Collectivités locales (droit public)
- Droit de l'Entreprise (droit privé)
- Sciences Politiques ;

Diplômes obtenus : DEUG, Licence, Maîtrise, DESS, DEA

Régime : Internat.

II. QUALITES REQUISES :

Avoir un bon niveau de culture générale, une bonne mémoire, aimer le droit, aimer le goût de l'effort soutenu et une bonne logique, savoir travailler seul et en groupe, se documenter.

III. CONDITIONS D'ADMISSION :

- Garçons et filles titulaires de tous bacs (mais de préférence L₁ ou L₂) ;
- Etre âgé de 23 ans au plus au 31 décembre en cours ;
- Les sénégalais doivent être proposés par la commission d'admission de l'ufr (cf tableau de classement de l'UFR sciences juridiques – annexe page ...).

1^{er} cycle : 2 ans DEUG

2^{ème} cycle : 2 ans 3^{ème} année : Licence

4^{ème} année : Maîtrise
3^{ème} cycle : 1 an DESS

IV. DOSSIER D'INSCRIPTION :

Se présenter au Service de la Scolarité de l'UGB/SL dès que l'on a connaissance de son admission pour y retirer un imprimé d'inscription.

Composition du dossier : voir inscription à l'université page.....

V. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

Premier cycle : tronc commun de deux ans – ne dure qu'une année pour les étudiants qui veulent se spécialiser en science politique.

Les enseignements consistent en cours fondamentaux (annuels), cours d'initiation (semestriels) et en cours conçus comme compléments à la formation de juriste (anglais, techniques d'expression, informatique). Les cours se présentent sous forme magistrale et / ou de travaux dirigés (TD).

Première année

- Droit constitutionnel et institutions politiques ;
- Droit des personnes et de la famille ;
- Histoire des institutions et faits sociaux ;
- Economie politique ;
- Introduction à l'étude du droit ;
- Institutions internationales ;
- Institutions judiciaires ;
- Techniques d'expression ;
- Anglais ;
- Initiation à l'informatique.

Deuxième année

- Droit administratif ;
- Finances publiques ;
- Droit des obligations ;
- Histoire politique et administrative ;
- Problèmes économiques contemporains ;
- Droit foncier ;
- Droit pénal ;
- Droit coutumier ;
- Techniques de gestion ;
- Techniques d'expression ;
- Anglais.

Deuxième cycle : Trois filières :

- Collectivités locales ;
- Droit de l'entreprise ;
- Sciences politiques

Filière Collectivités Locales :

droit administratif, droit international public, droit du travail, finances locales, libertés publiques, gestion et contrôle des collectivités locales, anglais.

Filière Sciences Politiques :

Histoire des idées politiques, relations internationales, systèmes politiques comparés, histoire politique de l'Afrique, problèmes politiques, analyse économique, techniques de sondage, anglais.

Troisième cycle :

Deux formations sont proposées pour accéder au Diplôme d'Etudes Approfondies et avoir le profil d'un juriste aux connaissances théoriques solides mais disposant également de forts atouts sur le plan professionnel :

DEA Décentralisation et Gestion des collectivités locales

Enseignements théoriques obligatoires :

Droit administratif – Finances des collectivités locales – Droit de l'environnement et gestion des ressources locales

Les conférences sous forme de cours intégrés :

Droit constitutionnel des collectivités locales – Initiation à la recherche et à la pédagogie – Droit public des biens – Droit des marchés publics – Relations extérieures des collectivités locales – Fiscalité – Aménagement du territoire et urbanisme – Politiques publiques locales – Droit économique – Etat civil.

DEA Droit Economique et des Affaires

Enseignements théoriques obligatoires :

Droit des contrats d'affaires – Droit des groupements d'affaires – Droit du contentieux des affaires.

Les conférences :

Droit bancaire et financier – Droit fiscal et comptable – Philosophie et anthropologie du Droit – Initiation à la recherche et à la pédagogie universitaire – Anglais juridique appliqué aux affaires.

Ces deux formations sont ouvertes aux ressortissants de tous pays titulaires d'une maîtrise ès sciences juridiques ou d'un diplôme équivalent remplissant les conditions d'accès et particulièrement aux ressortissants d'Etats membres de l'UEMOA, de l'OHADA et de la CEDEAO dans le respect des lois et règlements en vigueur au Sénégal.

Les inscriptions sont précédées d'une sélection des meilleurs dossiers dans la limite des places disponibles.

Renseignements : Tél : (221) 961 22 11 / (221) 961 19 06 Poste 1108 pour le Droit public ou 1109 pour le Droit privé Fax : (221) 961 67 07

Bureau de liaison de l'UGB : Immeuble Fahd, 3^{ème} étage, Dakar

Tél/Fax : (221) 822 20 96

VI. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Il n'y a pas de garantie d'emploi à la sortie de l'UFR. Un seul redoublement est autorisé dans le premier cycle.